



La ” forêt fantôme ” : un petit patrimoine forestier en Comminges

Emilie Andrieu, Sébastien Poublanc

► To cite this version:

Emilie Andrieu, Sébastien Poublanc. La ” forêt fantôme ” : un petit patrimoine forestier en Comminges. Midi-Pyrénées patrimoine, 2010, pp.40-43. hal-01006539

HAL Id: hal-01006539

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01006539>

Submitted on 30 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « forêt fantôme » : un petit patrimoine forestier en Comminges

Émilie Andrieu

Sébastien Poublanc

Chapeau introductif

Nos forêts semblent intemporelles et nous imaginons peu à quel point les activités humaines les ont façonnées et les influencent encore. Pourtant, même dans le cas des forêts rurales, de petites dimensions et à l'histoire tourmentée, la jonction de l'étude historique et du travail d'écologie forestière permet de reconstituer l'évolution séculaire de ces boisements.

La forêt dont il va être question appartient aux forêts dites *rurales*. Comme 75 % de la forêt française, la *forêt rurale* est privée, mais sa particularité est d'être utilisée ou gérée par des agriculteurs ce qui lui confère des spécificités comme par exemple ses nombreux usages (récolte du bois, cueillette, chasse ...). Elle est donc soumise à des divers types de gestion, d'autant plus que les notions sylvicoles des agriculteurs sont souvent empiriques. Sur le territoire national, 17 % de la forêt privée est rurale, et elle est particulièrement fréquente dans le sud-ouest. Cette forêt, qui fait partie du patrimoine vivant de notre région, tend cependant à disparaître, non pas du fait de déboisements, mais par le jeu des successions et restructurations des exploitations qui entraînent leur transfert à des propriétaires ou des gestionnaires indépendants du monde agricole. Enfin, étant comme le reste de la forêt privée constituée majoritairement de propriétés de moins de 25 ha, elle n'est pas soumise à l'obligation d'un Plan Simple de Gestion¹. Dans ces forêts, il n'existe donc pas ou peu de documents décrivant leur gestion contemporaine, et guère plus pour les périodes anciennes.

Reconstruire l'histoire des forêts est souvent une gageure. Les documents sont nombreux mais fragmentaires, et leur lecture nécessite le plus souvent un minutieux travail d'historien. Les premières archives sont celles de l'administration royale des Eaux et Forêts, qui permettent pour le Languedoc de remonter jusqu'au XVI^e siècle, voire au Moyen-Âge. Ces informations sont toutefois fort vagues, et il faut attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour que se généralisent plans et procès-verbaux descriptifs des forêts. Malheureusement, seules les forêts sous juridiction royale firent l'objet d'un tel traitement. Or, la majorité appartenait à la noblesse. L'apparition de la sylviculture à partir du XVIII^e siècle, puis sa lente diffusion, permit d'accroître la qualité des informations forestières fournies par les Eaux et Forêts. Toutefois, il est nécessaire d'étudier tous les documents pouvant apporter une information complémentaire : documents fiscaux (compoix d'Ancien Régime, cadastre napoléonien à partir de 1807), les délibérations consulaires, les archives privées (livres de comptes, contrats de vente) ainsi que les documents cartographiques (carte de Cassini, 1771 ; carte d'État-Major, 1827). En dépit de toutes ces sources, reconstituer l'histoire d'un bois spécifique, surtout lorsqu'il ne s'agissait pas d'une forêt royale, reste ardu et des lacunes subsistent inmanquablement.

Un bois qui n'a pas de nom

Le bois que nous avons étudié se trouve en Haute-Garonne, dans les coteaux du Comminges, à cheval sur les communes de Lilhac, Saint-André, Castéra-Vignoles et Esparron ; les paysages sont formés d'une mosaïque de terres agricoles, pâturages et petits bois. Comme bien d'autres, ce bois anonyme n'a jamais bénéficié de l'aura des forêts royales et sa trace n'apparaît que dans peu de sources. Pourtant, au détour d'un document surgit un nom, des repères géographiques qui permettent peu à peu d'en retracer les contours, et d'en déterminer les aménagements. Comme

¹ Plan simple de gestion : document réglementaire, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière, servant de guide pour la gestion et de document de traçabilité des actions menées

un grand nombre de boisements dans le Comminges, ce « bois fantôme », quasiment absent des sources historiques, a appartenu à une multitude de propriétaires, congrégations religieuses et nobles, ce qui a abouti à une grande complexité foncière sur une surface réduite.

Ainsi les religieuses de l'abbaye de Fabas étaient codétentrices du triage² de Pinsois en paréage³ avec le roi. Afin de l'exploiter, elles l'avaient inféodé à la communauté de Lilhac qui l'administrait contre rétribution, la possession demeurant aux religieuses. La partie basse formait le triage de Saint Rame qui appartenait au baron de Montagut. Ce sont d'ailleurs les deux seules parcelles pour lesquelles les sources procurent des informations. Aux XVII^e et XVIII^e siècle, d'autres parcelles étaient possédées par une multitude de petits propriétaires, nobles ou roturiers, et délimitées par des fossés ou des murets mais les informations sont absentes et on doit extrapoler essentiellement à partir des deux première parcelles.

Les procès-verbaux de visite du XVII^e siècle décrivent le triage de Pinsois comme « *bien plante de chesne et haitre de dix a quinze ans, avec quelques enciens chesnes parmi, degrade et abrouti* »⁴, d'une contenance de 57 hectares. Pourrait-on croire que seules deux essences cohabitaient dans ce triage ? Il faut au contraire considérer que seules importaient des considérations d'ordre économique aux officiers des forêts, qui ne répertoriaient que les essences utiles. En revanche, les forêts voisines de quelques centaines de mètres sont plus détaillées et mentionnent trembles, érables, cerisiers, pommiers et autres alisiers⁵. L'étude de ce « bois fantôme » prend une toute autre tournure à partir de la fin du XVIII^e siècle : bien que devenu totalement privé, les documents cartographiques (carte de Cassini et cadastre Napoléonien) permettent d'en reconstituer les contours depuis 240 ans. A partir de 1942 et des premières photographies aériennes, il redevient réel et les missions aériennes successives montrent à fine échelle temporelle les coupes réalisées dans ce bois depuis lors.

Un bois qui rétrécit et se fragmente

Le déboisement est une opération importante, consistant à la coupe ou à l'arrachage des arbres, pour convertir des bois en zone agricole ou pastorale. Deux notions importantes en écologie découlent des cycles de déboisement / reboisement. La première est la *fragmentation*, correspondant à la séparation du bois en plusieurs éléments, ce qui provoque généralement une perte de surface boisée. Celle-ci est particulièrement visible ici : le bois a été peu à peu défriché et a perdu la moitié de sa surface en 240 ans. Il s'est progressivement scindé en 31 fragments dont seulement 9 font plus d'un hectare (Figure 3). Une telle fragmentation peut entraîner des effets négatifs directs sur les animaux et plantes strictement inféodés à la forêt. En les contraignant à traverser des zones qui leurs sont défavorables, elle peut entraver leurs déplacements entre les différents fragments forestiers et dans chaque fragment, elles sont contraintes à éviter les lisières qui prennent une place de plus en plus importante par rapport au cœur du bois. Les effets peuvent aussi être indirects : les zones défrichées au XIX^e siècle étant préférentiellement les zones aux caractéristiques pédologiques et topographiques les plus favorables à l'agriculture, il est fortement possible que la diversité des habitats au sein du bois soit plus réduite de nos jours qu'avant ces déboisements.

La seconde notion est celle de *l'ancienneté* du bois, qui correspond à l'âge de la forêt et non à celui des arbres qui la constituent. Cette notion est importante en écologie car la biodiversité dans les bois dépend en partie de cette ancienneté. Certaines espèces sont même caractéristiques des bois

² Subdivision d'une forêt.

³ Contrat de droit féodal passé entre plusieurs seigneurs qui leur assure une égalité de droit et une possession en indivision sur une même terre.

⁴ Archives Départementales de la Haute-Garonne (A.D.H.G.), 8 B 84 Q 10. Il s'agit d'un taillis ; il faut noter qu'il est considéré comme « bien planté » de hêtres et chênes de 10 à 15 ans, qui ne devaient donc pas dépasser les 3 mètres de haut...

⁵ A.D.H.G., 8 B 669.

anciens : le petit coléoptère rouge vif *Dictyoptera aurora*, le Lichen poumon *Lobaria pulmonaria* ou encore le champignon *Ischnoderma benzoinum* qui pousse sur le bois mort. Les plantes typiques des bois anciens, comme l'Anémone sylvie, l'Hellébore vert, la Mélisse à une fleur ou la Véronique des montagnes, ont en commun une capacité de dissémination de leurs graines réduite (Photographie 4) qui les entrave dans la reconquête des forêts récentes. Les cartes anciennes et les photographies aériennes nous indiquent que si notre bois a perdu une grande partie de sa surface, environ deux tiers de la surface actuelle est ancienne, c'est-à-dire qu'ils sont restés continuellement boisés depuis plus de 240 ans. Le bois est donc globalement favorable à la conservation des espèces végétales et animales de bois anciens.

Une gestion forestière de plus en plus légère

Le second type de perturbation est la gestion forestière, qui a des impacts sur la biodiversité végétale. Les modes de coupes anciens étaient multiples : globalement irraisonnés, ils ne prenaient que rarement en compte la spécificité d'une forêt ou ses besoins. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la forêt languedocienne était coupée par furetage, c'est-à-dire que les populations y prélevaient les meilleurs arbres pour satisfaire leurs besoins. La promulgation en 1669 de la Grande Ordonnance provoqua un bouleversement en généralisant les coupes par *tire et aire*. Il s'agissait d'un mode d'exploitation de la forêt en coupes annuelles rasées quasi intégralement afin d'obtenir à terme des parcelles dont tous les arbres étaient du même âge. Un certain nombre d'arbres étaient toutefois réservés pour croître en futaie (de 16 par 0,57 hectare), l'objectif à terme étant de disposer parmi le taillis d'arbres âgés d'une centaine d'années afin de fournir du bois d'œuvre. Ainsi, pour obtenir un taillis de 10 ans, il fallait théoriquement 10 parcelles, 20 pour un taillis exploités à 20 ans. Toutes, sauf celle contenant la coupe de l'année, étaient du même âge.

De la sorte, l'aménagement du triage de Pinsois est connu : les rotations des coupes devaient permettre l'émergence rapide d'un taillis de 25 ans d'âge afin de subvenir aux besoins de la communauté. Un quart de la contenance était préservée de toute coupe afin de le laisser croître en futaie, et fournir ainsi du bois de construction. Quant au bois de Saint Rame, un procès-verbal de 1796 atteste qu'il était aménagé en un taillis de 10 à 12 ans⁶. Il devait en être de même pour le reste du bois, exception faite de la mise en réserve qui n'était pas imposée aux particuliers.

La mise en place définitive de jeunes taillis et les défrichements parallèles sont visibles à l'aube du XIX^e siècle lorsque les triages de Pinsois et de Saint Rame furent saisis en tant que Biens Nationaux. Lorsque les révolutionnaires vendirent les biens de l'abbaye, il n'en restait plus que 22,8 hectares⁷. Il en allait de même pour le bois de Saint Rame où des défrichements sont aussi attestés⁸. Ces défrichements constatés au XIX^e siècle plongeaient ainsi leurs racines dans le siècle précédent. Et ce d'autant plus que la carte de Cassini ne représentait qu'une vue figurée du bois : celui-ci devait contenir des clairières et des prés non figurés, les populations locales y trouvant alors un espace pour le pâturage de leurs bestiaux et des zones à mettre en culture lorsque le besoin s'en faisait sentir, ce qui est prouvé par la forte présence de bétail tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Excepté le quart en réserve dans le triage de Pinsois, le bois « fantôme » devait se présenter à la fin de l'Ancien Régime comme un jeune taillis âgé au maximum d'une vingtaine d'année, endommagé par les abrutissements des bestiaux et les coupes irréfléchies des populations locales.

La reconstitution précise de l'histoire des coupes n'a pu être réalisée que pour le XX^e siècle, sur une durée de 65 ans (de 1942 à 2006), car seules les photographies aériennes, dont la plus ancienne date de 1942, permettent de les cartographier de manière fiable. Si le nombre de coupes par an reste constant dans cette période, leur superficie diminue principalement après 1980, sans

⁶ A.D.H.G., 8 B 666.

⁷ A.D.H.G., Q 1 274.

⁸ A.D.H.G., 8 B 666.

doute en raison du fait que les agriculteurs ont moins de temps à accorder aux coupes de bois, et parce que l'utilisation plus fréquente des énergies fossiles a fait baisser la demande en bois de chauffage. Cette diminution du taux de prélèvement a provoqué un grand changement dans la physionomie du bois : alors qu'il était composé de zones coupées récemment ou de jeunes taillis à près de 90 % en 1942, il est aujourd'hui constitué aux deux tiers de peuplements matures. La carte de synthèse regroupant toutes les coupes réalisées depuis 1942 montre l'extrême complexité de la répartition spatiale des coupes et de leur fréquence (figure 5), qui crée une véritable mosaïque de zones d'âge et d'intensité de perturbation différentes, favorisant des espèces aux exigences écologiques différentes.

La forêt rurale à l'interface entre agriculture et foresterie

L'une des caractéristiques de la forêt rurale réside en ce lien tissé entre les pratiques agricoles et forestières. Que devient ce lien, alors que les exploitants ont de moins en moins de temps pour s'occuper des bois ? Les enquêtes menées auprès des propriétaires ont montré que la gestion des bois était une question de générations. Ainsi, lorsque le père de famille exploitant prend sa retraite et cède l'exploitation à son fils, il a la charge des bois et le fils s'occupe de l'exploitation. Les décisions se prennent cependant en commun et l'entraide reste de mise. Un solide lien persiste donc encore entre pratiques agricoles et pratiques forestières. Cependant, il est de nos jours de plus en plus courant que, par le jeu des successions et des ventes, les bois deviennent la propriété d'un non-agriculteur : que devient alors ce lien ? Il ne semble pas y avoir de rupture nette du lien entre les pratiques agricoles et forestières une fois les bois cédés. Il est préservé, grâce à la complexité des relations entre les hommes et leurs forêts. La propriété, la décision et l'exécution des travaux forestiers sont la base d'un réseau social complexe qui aide à garder le lien entre les nouveaux propriétaires, non-agriculteurs, et le monde agricole via des liens de parentés, d'entraide ou enfin parce que la gestion des bois adjacents aux parcelles agricoles demande une coordination avec l'agriculteur.

Même si la recherche de documents historiques sur les petites forêts privées est difficile, elle fournit de précieux renseignements sur ces forêts peu connues. Souvent mal considérées car de petite taille et gérées par des agriculteurs, ces forêts font pleinement partie de notre patrimoine vivant. Leur biodiversité actuelle est le reflet de l'histoire des relations entre les hommes et leurs forêts. Si le lien entre pratiques agricoles et forestières, qui fait la spécificité des forêts rurales, est encore présent, la diminution de l'exploitation des bois et les différences de points de vue sur la gestion forestière entre les générations sont perceptibles. Il se pose donc la question de l'évolution de la forêt rurale lors du passage à la prochaine génération et de la conservation de ce patrimoine vivant : comment les liens entre pratiques agricoles et forestières vont-ils évoluer et quelles en seront les conséquences sur la biodiversité forestière ?

ANDRIEU, Emilie, DU BUS DE WARNAFFE, Gaétan, LADET, Sylvie; HEINTZ, Wilfried, SOURDRIL, Anne, DECONCHAT, Marc, « Cartographier l'histoire des coupes forestières dans les petits bois », *Revue Forestière Française*, 2008, LX-5, p. 667-676.

BALENT, Gérard (éditeur), « La forêt paysanne dans l'espace rural. Biodiversité, paysages, produits », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 1996, n° 29.

BERTRAND, Georges, « La forêt pyrénéenne réinventée », *R. Comminges*, 1998, t. 14, trim. 2, p. 253-258.

CASTERAN, P. de, « Lettres de Froidour », *Revue de Gascogne*, 1897, 1898, 1899.

CHABROL, Paul, « La Grande Réformation des Eaux et Forêts au XVII^e siècle dans la

CINOTTI, Bruno, « Les agriculteurs et leurs forêts », *Revue Forestière Française*, 1992, XLIV-

4, p. 356-364

PRAX, Jean, « Forêts et disette de bois en Bas-Languedoc à la fin de l'Ancien Régime », St-Gaudens et sa région, Actes 35^e Congrès Fédér. Soc. Languedoc-Pyrénées-Gascogne, St-Gaudens 1980, *R. Comminges*, 1981, t. 94, trim. 1, p. 127-155.

CHABROL, Paul, « Le rôle de la foresterie pyrénéo-languedocienne », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse*, 1965, vol. 127, sér. 14, t. 6, p. 25-39.

CORVOL, Andrée, *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984.

DEVEZE, Michel, *Histoire des forêts*, Paris, 1965.